

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de présents : 19  
Nombre de votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le 07 avril à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame MARECHAL Laëtitia, Maire.  
Date de la convocation : 03 avril 2026

**PRÉSENTS** : MMES et MM MARECHAL Laëtitia, MICHON Nicolas, CHAUVEAU Caroline, ROUSSEAU Matthieu, JAUFFRIT Sylvie, OBERRIEDER Alexandre, MORIN Benoit, BENEZY Hélène, COSTE David, BRIANCEAU Aline, GIRARDEAU Antoine, BONNIN Céline, PIKE Carole, BESSONNET Amandine, COULON-FEBVRE Pierre, REDON Daniel, CABOCHE Francky, MONTIEL Marie-Alice, MARTINEAU Karine

Mme CHAUVEAU Caroline a été élue secrétaire de la séance.

### Objet : Elus : orientation en matière de formation

Madame la Maire rappelle qu'en application de l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

**Vu le rapport de Madame la Maire,**

**Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à la formation de ses membres,**  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :**

- **Décide** :
  - Les formations en lien avec les différentes délégations suivantes : communication, enfance-jeunesse, finances, **urbanisme**, vie associative, culture, sport, affaires sociales, voirie, bâtiments, environnement et cadre de vie
  - Les formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion du temps, prise de parole en public,.....)
  - Les formations en lien avec les compétences de la collectivité
  - Les formations liées à la gestion des politiques locales (finances, marchés publics, intercommunalité,..)
- **Précise** que la dépense correspondante est imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune.
- **Autorise** Mme La Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**

**Au registre suivent les signatures**

**Pour copie conforme,**

**La secrétaire de séance,  
Caroline CHAUVEAU**



**Madame La Maire,  
Laëtitia MARECHAL**



Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 08 AVR. 2026
- la publication sur le site internet [www.laiguillonsurvie.fr](http://www.laiguillonsurvie.fr) le :

08 AVR. 2026